

Communiqué du Conseil d'administration de RESOSUP (20 mars 2009)

Lors des *journées nationales des Observatoires de l'enseignement supérieur* qui se sont tenues à Marseille les 18 et 19 mars 2009, le projet ministériel d'évaluation des établissements de l'enseignement supérieur, à travers la mesure de l'insertion professionnelle des diplômés, comme critère d'évaluation et de financement des établissements universitaires a été au cœur des débats.

Les tables rondes organisées à Marseille ont permis à quelques 130 représentants des observatoires, d'entendre les positions des différentes institutions\* (DEPP, CPU, AERES, CEREQ) sur ce sujet.

Il faut rappeler ici que deux représentants de RESOSUP participent activement au groupe de travail DEPP-DGES-CPU, chargé d'élaborer une méthodologie d'enquête pour cette évaluation.

Le Conseil d'administration de RESOSUP se félicite de voir les Observatoires associés à la réflexion sur ces dispositifs dans une vraie démarche de concertation. Il se réjouit aussi de la méthode de travail coopérative de ce groupe qui a permis une approche méthodologique sérieuse, mais il souligne avec force que le choix de la mesure de la performance des établissements universitaires à travers l'insertion professionnelle de ses diplômés n'est pas sans poser question et ne saurait se réduire à de simples discussions d'ordre technique. En effet, s'il est avéré qu'un établissement maîtrise son offre de formation, il n'a en revanche aucune emprise sur l'état du marché du travail.

Le Conseil d'administration de RESOSUP entend rester vigilant sur l'usage des statistiques produites par les Observatoires, sur la déontologie qui doit encadrer leur élaboration et leur utilisation, au-delà de la nécessaire harmonisation des techniques de collectes, ceci afin d'éviter les risques d'instrumentalisation de structures dédiées au pilotage des projets d'établissements.

Les chargés d'études membres de l'association RESOSUP se posent de nombreuses questions qui ne semblent pas résolues en l'état actuel des travaux :

- Quelle est la pertinence d'un (ou plusieurs) indicateur(s) d'établissement au plan national ? Quelle valeur peut-on accorder à ces indicateurs dans une démarche comparative ?
- Comment peut-on articuler les indicateurs locaux des observatoires avec les indicateurs nationaux comme ceux que produit le CEREQ pour l'insertion ou la DEPP (ou la sous-direction des systèmes d'information et études statistiques de la DGESIP) pour les flux, voire l'OVE national pour les conditions de vie des étudiants ?
- Que signifie l'autonomie des établissements dans un cadre imposé par la tutelle et en concurrence potentielle entre eux ? Cette concurrence inter-établissements potentiellement induite n'est-elle pas porteuse d'effets secondaires indésirables ?
- Quelle garantie de sérieux scientifique peut-on espérer dans le cadre d'enjeux forts pour les établissements ? Ne risque-t-on pas de se trouver dans la situation de la « tentation du bon chiffre » ?
- Une charte de bonne conduite émanant des observatoires eux-mêmes peut-elle – doit-elle – être la garantie de déontologie ou cette garantie doit-elle être garantie par une accréditation externe ?
- Dans l'hypothèse d'une accréditation externe, sur quels critères et par quels experts doit-elle être réalisée ?
- En outre, si les seuls établissements universitaires sont évalués, se pose alors le problème de l'équité et de la fiabilité des informations produites par les autres établissements de l'enseignement supérieur (privé ou public) ?
- Cette accréditation porterait-elle sur la mission « mesure de l'insertion » ou sur un ensemble de missions plus larges, voire sur les structures elles mêmes ?

En conclusion, c'est autour des ces questions et des enjeux quelles soulèvent que l'association RESOSUP entend poursuivre ses réflexions et travaux, en faisant valoir l'expertise de ses membres notamment dans les instances qui seraient amenées à apporter des réponses concrètes à ces questions.

Pour le conseil d'administration de RESOSUP,

Marc BOUDIER, Président

Sylvie DAVID, Vice-présidente

---

\* participaient à la table ronde :

- pour la DEPP : *Didier Desprésaux* (Sous-directeur de la performance, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation),
- pour la CPU : *Pascal Olivard* (Vice-président de la commission « pédagogie et formation continue »),
- pour l'AERES : *Alain Menand* (Directeur de la section « évaluation de formations et des diplômes »),
- pour le CEREQ : *Alberto Lopez* (Directeur scientifique).